

LA REVUE DE L'ECRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Paraissant tous les Samedis

Prix : 2 fr. 50

N° 689 A

15 Juillet 1944

COURRIER

AU NOM DE LA LOI

L'histoire n'est pas d'aujourd'hui. On sait bien que dès qu'une difficulté se présente dans l'exercice de la profession cinématographique, dès qu'un « coup dur » survient, dès qu'il y a manque à gagner, les membres de notre corporation, au lieu de se creuser la tête pour trouver une solution qui les aiderait tous, préfèrent se retourner les uns contre les autres, essayer de se faire supporter avec bonne ou mauvaise foi, leurs désagréments, se les renvoyer, y ajouter un nuage de papier timbré et par voie immédiate de conséquence... aggraver leurs propres ennuis et enliser un peu plus tout le métier. Bravo ! Continuez !

Nous avons déjà signalé bien souvent ces lettres d'exploitants qui ne trouvaient jamais qu'une seule réaction contre les événements fâcheux qu'ils fussent bombardements, alertes, réquisitions, couvre-feu ou autres surprises d'époque: Ecrire au loueur pour discuter le minimum, le pourcentage et en général tout ce qu'ils avaient signé, les signatures n'engagent jamais personne ainsi que chacun le sait que pour les jours fastes. Les loueurs hochent la tête en disant d'un air désespéré, ils sont formidables... et décidés de ne pas rester en reste, la location ne manque pas une occasion de se montrer, elle aussi « formidable ». La dernière manche de ce match indéniablement original, date du bombardement de Marseille ou plus exactement des conséquences de ce bombardement. Cela se joue en ce moment. On sait que la distribution relit avidement le contrat type ou tout au moins ce qui en subsiste et y trouve maintes merveilles. C'est ainsi que l'on s'est souvenu que l'expédition des copies n'était qu'une « gracieuseté » et l'époque n'étant plus à ces « gracieusetés » on a prévenu tout un chacun qu'au nom de la loi corporative les films étaient à prendre à l'agence: « Tu te traites ton film, tu te le prends, tu te le projettes et tu te le ramènes... » Ceci tient encore debout et évite même un certain nombre de discussions provoquées par la fantaisie ou l'impossibilité des expéditions. Cela ne couvre que très partiellement le loueur car toute copie sortie du blockaus est partie pour l'aventure, mais il n'y a pas le choix, la fermeture même, tant souhaitée par certains ne serait pas admise en haut lieu, il faut bien le dire, car l'on n'est décidément pas beau joueur mais pas du tout,

dans ce métier. Voilà la dernière trouvaille la meilleure.

Lors du bombardement de Marseille, on envoyait encore des copies par le train. Or, certaines de ces copies furent complètement détruites, soit au départ, soit à l'arrivée... à l'arrivée, on discute, on dispute... mais au départ, on se dépêche d'écrire à ce brave exploitant qui faute de films a perdu les recettes qu'il pouvait escompter une lettre charmante. Pour lui dire, certainement combien on est navré du tort qu'on lui a causé, lui expliquer qu'il y eut cas de force majeure (c'est bien le cas de dire) qu'il veuille bien excuser, que l'on est soi-même encore bien plus ennuyé et qu'à la première occasion on essaiera de lui revaloir ça... Mais non, voyons, qui vous a dit que cette piste de cirque était un salon.

La lettre est beaucoup plus simple; Si on la dépouille de quelques termes de politesse commerciale inévitables elle se peut lire ainsi: « Monsieur, vous attendiez un programme, la semaine dernière; il n'est pas arrivé. Vous avez du renvoyer vos clients. Vous êtes bien ennuyé. Nous le sommes plus encore que vous car ce programme n'est plus que fumée. Alors pour vous consoler, relisez votre contrat type, vous y verrez à l'article 10 que les films voyagent au risque et péril de l'exploitant; ce programme que vous n'avez jamais reçu et que vous ne recevrez jamais était néanmoins sous votre responsabilité. Alors voilà, vous allez nous envoyer par retour du courrier un petit mandat de 11.000 francs, reconnaissez que c'est donné et encore nous y perdons, mais que ne ferait-on pas pour faire plaisir à de bons clients. Au plaisir de vous revoir, bien la bonne année, risette à votre femme et n'oubliez pas le mandat. P. S. si vous préférez un chèque nous ne vous vexerons pas, mais pensez d'avoir quelque provision à votre compte, nous serions tellement désolés de vous faire flanquer en prison ».

Première réaction de l'exploitant : ne pas payer, cela va de soi et il a parfaitement raison. Il est évidemment catastrophique pour le distributeur, de perdre une copie à l'heure actuelle, mais ces dix-onze ou douze mille francs qui, LOGIQUEMENT ne sont pas dus, n'arrangeront rien, ils ne sont que mesquin ramassage, d'autant plus qu'une copie neuve coûterait autrement plus cher et surtout qu'elle est im-

possible à obtenir. L'exploitant s'adresse donc au C. O. I. C. et le C. O. I. C. est bien ennuyé. Les commissions d'arbitrage sont perplexes. Quoiqu'elles essaient de décider les adversaires n'accepteront pas leur décision. Si elles jugent avec bon sens elles scuriront au loueur, lui diront: « Vous êtes un finaud, on va vous décorer de l'ordre de la bonne ficelle mais il est des plaisanteries d'un certain mauvais goût dans les époques graves, vous ne toucherez pas un sou. « Le distributeur remettra sur le tapis son fameux article 10 et comme cet article n'a jamais été abrogé, il est évidemment, légalement valable. Alors si la commission se sent l'esprit juriste, elle dira à l'exploitant : « Mon pauvre ami, l'injustice est une des lois de ce monde et ces lois sont en général mal faites, mais un citoyen conscient doit s'y plier. Naturellement il vous faut payer sans retard mais alors cela vous donnera le droit de vous retourner contre la S. N. C. F. puisque c'est chez elle que s'est produite la destruction, inscrivez-vous, débattrez-vous, agitez-vous, vous toucherez des clopinettes dans on ne sait combien d'années, cela n'a aucune importance la loi sera sauve.

Si ils sont en veine de sincérité, les gens de la commission et du C. O. I. C. disent cet article 10 est ridicule et bien embêtant. Nous ne pouvons pas faire qu'il n'existe pas, alors mes chers amis, battez-vous, faites un procès, il en jaillira de la jurisprudence cela nous servira de base pour discuter à l'avenir. Tous les exploitants touchés par cet article démodé qui n'a pas prévu la guerre vont se grouper, ils attaqueront la distribution, il est probable qu'ils auront gain de cause. Cela durera longtemps et voilà une corporation se livrant une bataille rangée à l'intérieur d'elle même, au moment où il est vital de faire cause commune. Comme s'il ne serait pas plus simple de revoir sans perdre une minute ce contrat type, de le revoir et de le corriger à la lumière des nécessités actuelles, parce que, tel qu'il est on peut y découvrir encore bien des joyeusités... Je voudrais voir la tête du contrôleur, dans le incendre rapide si j'exigeais une place assise, conformément au droit.

R. M. ARLAUD.

P. S. — Diverses coquilles sont discrètement intervenues dans mon dernier éditorial. (Voir suite page 4).



53, Rue Consolat
Tél. Nat. 27-00

Depuis le 13 Juillet
en première exclusivité mondiale au CAPITOILE de Marseille
une des plus complètes réussites du Cinéma Français :

GABY MORLAY
FRANÇOIS PERIER

dans

L'ENFANT DE L'AMOUR

d'après la célèbre pièce d'**Henry BATAILLE**
avec

AIMÉ CLARIOND

Sociétaire de la Comédie Française

André BERVIL - Liliane BERT - Jean DAURAND
Martial REBE - Charles VISSIERES - André CARNEGE
et

CLAUDE GENIA

Réalisation de **JEAN STELLI**

Adaptation Cinématographique de H. André LEGRAND

Dialogues de Marc-Gilbert SAUVAJON

Images de Marcel GRIGNON - Musique de René SYLVIANO

Directeur de production Aimé FRAPIN

Production : Consortium de Productions de Films

Le film qui réunit tous les éléments du succès.

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE

36, La Canebière
Tél. C. 65.53

Le Délégué Général ne reçoit que sur rendez-vous.
Le Chef de Centre reçoit les mardis et vendredis de 10 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

DECISION DU C. O. I. C. DECISION N. 67 MODIFIANT LA DECISION N. 28 PORTANT REGLEMENT D'UNE COMMISSION ARBITRALE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Vu la loi du 16 Août 1940, concernant l'organisation de la production industrielle;
Vu les décrets des 2 Décembre 1940 et 25 Mai 1942, relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique ;
Vu la décision N. 28 du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, portant règlement d'une Commission Arbitrale de l'Industrie Cinématographique;
Le comité d'organisation de l'Industrie Cinématographique,

DECIDE :

Article Premier. — Les articles 7, 8, 9, 10, 14; 16; 17 et 21 de la Décision N. 28 du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique portant règlement d'une Commission Arbitrale de l'Industrie Cinématographique (art. 179, 180, 181, 182, 186, 188; 189 et 193 du code du cinéma) sont modifiés comme suit :

Art. 7. — Chaque litige est examiné par une commission composée de deux ou de quatre arbitres, ou, exceptionnellement, d'un nombre supérieur d'arbitres, désignés conformément aux dispositions de l'article 8 du présent règlement.

Un des arbitres élu par la Commission dans son sein ou, à défaut le doyen d'âge, exerce les fonctions de Président et, en cette qualité dirige les opérations d'arbitrage et les débats. (Les deux derniers paragraphes sans changement).

Art. 8. — La Commission d'Arbitrage est constituée de la façon suivante :

a) Lorsqu'il y a seulement deux parties en cause, chacune des parties désigne un nombre égal d'arbitres (un ou deux) qu'elle choisit librement sur la liste de ceux appartenant à la section dont elle dépend. Au cas où les parties ne peuvent se mettre d'accord sur le nombre des arbitres devant composer la Commission, chaque partie désigne obligatoirement des arbitres.

b) Lorsqu'il y a plus de deux parties en cause, elles s'entendent sur le nombre d'arbitres — un ou deux — à désigner par

chacune d'elles, celles qui ont intérêts liés devant, en principe, choisir conjointement un (ou deux suivant le cas) arbitre commun; toutes les parties peuvent également s'entendre pour fixer, comme bon leur semble le nombre et le mode de désignation des membres de la Commission. A défaut d'accord sur le nombre ou la désignation des arbitres, dans le délai qui leur est imparti par le C. O. I. C. (huit jours francs au moins à compter de la date à laquelle elles ont été informées de la demande d'arbitrage), toutes les parties s'en remettent au Secrétariat Général du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique du soin de constituer la commission d'arbitrage comme il l'entendra.

En cas de refus ou d'empêchement d'un arbitre si dans les quarante-huit heures après qu'elle en a été avisée, la partie qui l'avait choisi n'a pas désigné un autre arbitre en remplacement, le secrétaire Général du C. O. I. C. y pourvoit en suivant l'ordre d'inscription des arbitres au tableau de la section dont dépend la partie.

Art. 9. — Dans le cas d'une demande d'arbitrage fondée sur la clause compromissoire insérée dans un contrat, la commission d'arbitrage est saisie par une requête de la partie demanderesse.

Cette requête est rédigée, en double exemplaire, sur feuille spéciale mise à la disposition des intéressés au Secrétariat du C. O. I. C. enonce obligatoirement :

1. Les noms, professions et adresses des parties;
 2. L'objet sommaire du litige;
 3. La prétention du demandeur.
- Elle est déposée au secrétariat du C. O. I. C.

Art. 10. — Le Secrétariat du C. O. I. C. informe par lettre recommandée avec accusé de réception, le ou les défenseurs, du dépôt de cette requête et leur en transmet copie.

En même temps, s'il le juge utile, il convoque les parties en vue d'une tentative de conciliation dans les formes qu'il avise.

Dans le cas contraire ou après échec de

A TOULOUSE

SOUS-CENTRE
9, Rue Agathoise
Tél.: 256.81

Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 18 h. 30

cette tentative de conciliation il invite, en temps que de besoin, chaque partie à désigner son ou ses arbitres.

Si dans les 5 jours francs de la réception de la lettre recommandée qui lui en transmet la demande, l'une des parties n'a pas fait connaître, par lettre recommandée adressée au secrétariat du C. O. I. C. le ou les arbitres choisis, la désignation en est faite d'office par le secrétaire Général du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique dans les conditions fixées à l'article 8.

La demande d'arbitrage est alors transmise par les soins du secrétariat du C. O. I. C. aux arbitres désignés.

Art. 14. — (Paragraphes 1 à 7 sans changement). Paragraphe 8: « sauf convention contraire des parties, l'arbitrage doit être rendu... dans un délai maximum de 3 mois à compter du jour où la commission arbitrale est saisie du litige. Toute prorogation supérieure à ce délai doit faire l'objet d'un accord des parties.

Art. 16. — Paragraphe 1 sans changement) paragraphe 2: « Celui-ci désigne le sur arbitre dans le plus bref délai après réception du procès-verbal » (Paragraphe 3 sans changement).

Art. 17. — Le sur arbitre doit rendre sa décision dans le mois du jour de son acceptation, sauf convention contraire des parties.

(Paragraphes 2 et 3 sans changement).

Art. 21 (Paragraphe 1 sans changement).

Paragraphe 2: « Faute par l'une des parties de désigner son arbitre dans les 48 heures de la réception de la lettre recommandée qui l'y invite la désignation en est faite d'office par le secrétaire Général du C.O.I.C. »

Paragraphe 3: « Les arbitres se réunissent sans délai: les parties sont convoquées par tous moyens susceptibles de les atteindre personnellement ».

(Paragraphes 4, 5, 6 sans changement).

Art. 22. — La présente décision est applicable à compter de sa publication dans le journal « Le Film ».

Paris, le 21 Mai 1944.

Le Commissaire du Gouvernement.

L. E. GALEY.

AGENCE TOULOUSAINE DE SPECTACLE

2, Rue Aubuisson - TOULOUSE
Téléph. 217-04

Ventes - Achats - Locations - Gérances
SALLES DE
CINÉMAS ET DE SPECTACLES

RECETTES DES SALLES

SEMAINE DU 28 JUIN AU 3 JUILLET 1944

MAJESTIC (Vive la Musique) - 2 ^e semaine	16.495 Frs.
CAPITOLE (Adémaï Bandit d'Honneur)	180.542 —
ODEON (27, Rue de la Paix)	144.363 —
RIALTO (Coup de Foudre)	150.931 —
CINEVOG (Chasse à l'Homme)	92.944 —
PHOCEAC (Marie Stuart)	80.993 —
CINEAC PETIT PROVENÇAL (L'Assassin a peur la nuit)	60.522 —
NOAILLES (Si tu m'aimes)	79.129 —
HOLLYWOOD (Donne-moi tes yeux)	236.094 —

MUTATIONS de FONDS

ET AUTORISATIONS DE FONCTIONNER

FINISTÈRE

18 avril 1944. — M. Yves Bellec, à Pont-Croix, agissant pour son compte personnel est autorisé à ouvrir un cinéma à Primelin et à Pont-Croix. L'autorisation concernant cette dernière localité est essentiellement provisoire, valable jusqu'au jour où le patronage, dont le directeur est prisonnier, pourra effectuer sa réouverture.

HAUTE-MARNE

2 Juin 1944. — M. Gandon (Henri) éléc. tricien à Bayard, est autorisé à donner des représentations cinématographiques dans la commune de Rachecourt-sur-Marne.

JURA

M. Coltes (Philippe Emile Edouard), a vendu à M. Girard (Albert Jules) un Fonds de commerce de cinéma exploité à Orgelet, route de Moutonne.

Oppositions: Me Prost, notaire à Orgelet.

APYI
LA PUBLICITÉ CINÉMATOGRAPHIQUE par L'AFFICHE DÉCORATION
3, IMP. MONTEVIDEO
TEL. D. 28-14

CHARBONS de PROJECTION

SOCIÉTÉ FRANÇAISE **AEG** AGENCE de MARSEILLE
6, BOULEVARD NATIONAL — TÉL. NAT. 54-56

COURRIER (suite)

rial, trois, entre autres, ont complètement dénaturé le sens primitif de quelques phrases. Avant que l'on me reproche d'aligner des énumérations, mieux vaut préciser les rectifications.

Dans la première colonne, deuxième paragraphe, quatrième ligne il fallait lire : « La guerre est revenue s'installer en France et s'y installer plus encore que jadis ».

Dans la troisième colonne, deuxième

LES ASSURANCES FRANÇAISES

Risques de toute nature

DIRECTEUR PARTICULIER

Maurice BATAILLARD

81, rue Paradis, 81 — MARSEILLE
Tél.: D. 50-93

Première Publication: Croix du Jura du 10 juin 1944.

MEURTHE ET MOSELLE

10 Mai 1944. — M. Malpiège (Engène), avenue de la Malgrange, à Jarville, agissant pour son compte personnel, est autorisé à créer une salle de projections cinématographiques à Heillecourt « Salle Renaud », 300 places.

MORBIHAN

22 Mai 1944. — M. Dufeix (Maximilien) de Guéméné-sur-Scorff, agissant pour son compte personnel, est autorisé à créer une entreprise de spectacles cinématographiques à Larmer-Baden.

NORD

M. et Mme Titran-Dupont ont vendu à la société d'exploitation cinématographique du Nord un Fonds de commerce d'exploitation cinématographique, exploité à Watteles, 2, rue Jean Jaurès.

Oppositions: Me E. Dufour, notaire, 22 rue Sadi-Carnot à Armentières.

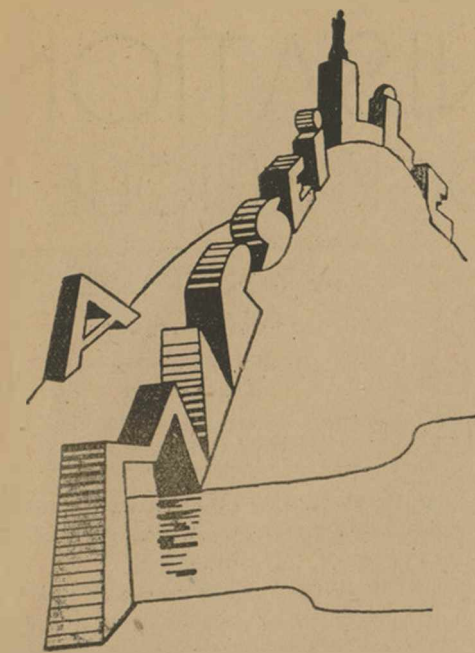
Première Publication: Les Affiches, à Lille, du 14 juin 1944.

paragraphe dixième ligne: Son Industrie cinématographique était dans sa forme première et encore un peu informe et non informé.

Enfin dans la même colonne, dernière ligne du même paragraphe il n'est pas question de déchirer quelques traités, mais plus simplement quelques traites.

...Ce qui semble prouver qu'il fait particulièrement chaud à l'imprimerie.

R. M. ARLAUD.



LES PROGRAMMES de la Semaine

ODEON. — Service de Nuit, avec Gaby Morlay (Francinex). Exclusivité. Seconde semaine.

CAPITOLE. — L'Enfant de l'Amour, avec Gaby Morlay (Ciné Guidi Monopole). Exclusivité.

RIALTO. — Les Fiancés, avec Gino Cervi (Midi Cinéma Location). Exclusivité.

MAJESTIC. — Lumière dans la nuit, avec Marianne Hoppe (Tobis Films). Exclusivité.

NOAILLES. — Le Camion Blanc, avec François Périer (Régina Distribution). Seconde vision.

VACANCES

Les ETABLISSEMENTS CHARLES DIDE, informant leur aimable clientèle que leurs bureaux et ateliers seront fermés pour cause de congé annuel du 17 JUILLET AU 7 AOUT 1944.

TOUTES FOURNITURES DE MATÉRIEL DE CABINE

Pièces détachées pour Appareils de toutes marques

Charles DIDE

35, Rue Fongate — MARSEILLE
Téléphone: Lycée 76.60

AGENT DES



CHARBONS
LORRAINE
Cielor-Orlux
Marsolux

et du Matériel **Simplex**
BROCKLISS

FORMAT REDUIT

Les Radotages de l'Ancien (suite)

Nous en étions restés la dernière fois au moment où, la séance finie, l'exploitant après le départ du public remet tout en ordre avant de s'en aller lui-même vers un repos bien gagné.

Ce repos bien gagné est en ce moment distribué à tous avec prodigalité, — le couvre-feu à 22 heures supprime pratiquement à la campagne toute possibilité de travail puisque les soirées pour demeurer à peu près dans le cadre des règlements devraient commencer au plus tard à 19 h. 30, c'est à dire à l'heure où les gens sont en train, journée terminée, d'arroser leur jardin avant d'aller dîner.

Déjà en commençant les séances à 20 h. 30 il fallait faire démarquer les actualités devant les banquettes, le public n'arrivant pratiquement avant 21 h. c'est à dire juste pour le film.

Il est à souhaiter que le C.O.I.C. entreprenne des démarches pour obtenir des dérogations tout au moins pour la campagne.

Utilisez-vous vos loisirs forcés pour vous occuper de tout sauf de votre tournée ?

Ce n'est cependant pas le travail qui manque.

Et d'abord si vous profitez de cet arrêt pour démonter, vérifier et nettoyer votre chrono. Il marche très bien ? Eh je vous le concède mais même si vous vous bornez par cette opération à vous familiariser avec ses rouages et à le débarrasser de la crasse qu'il contient forcément, vous n'aurez pas perdu votre temps, je vous le garantis ! Et votre écran a-t-il conservé la blancheur immaculée de sa première sortie ? Non bien sûr, alors confiez-le donc à la lessive, votre image lorsque vous recommencerez ne pourra qu'y gagner.

Voilà également une belle occasion, si votre ampli marche très bien, pour prendre toutes vos lampes et aller les faire passer au lampemètre, il peut y en avoir parmi qui commencent à faiblir vous gagnerez à cette épreuve de précieux renseignements qui vous permettront peut-être de vous procurer en temps voulu les échanges qu'il vaut mieux avoir avant que la panne ne se produise en pleine séance.

Bien entendu je mets ici toutes les choses au mieux, mais nombreux sont ceux qui ont des démêlés avec leur tête sonore ou leur entraînement, ou leur ampli à moins que ce ne soient le cordon de cellule ou le sautoir qui ne fassent des leurs.

Ne négligez rien, voyez vous-même, tout ce qui relève de votre compétence, faites revoir par votre dépanneur habituel ce qui dé-

COURRIER DES STUDIOS

Nous donnons ci-dessous un courrier des studios un peu particulier. En effet, la production est maintenant virtuellement arrêtée. A ce jour cinq films seulement ont obtenu l'autorisation d'être achevés. Ce sont : BIFUR 3, PAMELA, FALBALAS, LUNEGARDE et LE PERE GORIOT qui a pu être terminé. Aucune décision n'est encore intervenue pour tous les autres dont les noms suivent avec le nombre de jours de studio qui leur seraient à chacun nécessaires.

BILLANCOURT

LUNEGARDE
Production Lux, réalisation de Marc Allégret avec Gaby Morlay et Jean Tissier.

Film ayant obtenu une dérogation, et actuellement en voie d'achèvement.

BUTTES-CHAUMONT

PAMELA
Production S.P.C., réalisation de Pierre de Hérain, avec Fernand Gravey et Renée Saint-Cyr.

Film ayant obtenu une dérogation, et

actuellement en voie d'achèvement.

EPINAY

LES DAMES DU BOIS DE BOULOGNE

Production Raoul Ploquin, réalisation de Robert Bresson, avec Maria Casares et Paul Bernard.

Environ 30 jours de studio encore nécessaires pour terminer.

FRANCEUR-PATHE

FALBALAS

Production Essor Cinématographique français, réalisation de Jacques Becker, avec Raymond Rouleau et Micheline Presle.

Film ayant obtenu une dérogation, et actuellement en voie d'achèvement.

PHOTOSONOR

BIFUR 3

Production Sigma, réalisation de Maurice Cam, avec René Dary et Ariane Borg. Film commencé en 1939 et repris depuis le 10 mai.

Film ayant obtenu une dérogation, et actuellement en voie d'achèvement.

Restent à terminer également :

SI...

...vous aviez un

RADION... Il est

50 % plus lumineux que

n'importe quel autre

projecteur et cependant

permet une économie

considérable de courant !

RADIO-CINÉMA
SERVICE VENTE MATÉRIEL
22 Bd ARISTIDE BRIAND - COURBEVOIE

masse vos possibilités.

Il faut que le jour où vous recommencerez, tout soit aussi impeccable qu'au premier jour de service.

F. HEILER.

LA CAGE AUX ROSSIGNOLS

Production S.N.E.G., réalisation de Jean Dréville, avec Noël-Noël et Micheline Francœur.

Des extérieurs restent à tourner à Paris ainsi que quelques raccords en studio.

LA GRANDE MEUTE

Production Industrie Cinématographique réalisation de Jean de Limur, avec Jacques Dumesnil et Jacqueline Porel.

30 jours de studio encore nécessaires pour terminer.

MADEMCISELLE X

Production Discina, réalisation de Pierre Billon, avec André Luguet et Madeleine Sologne.

8 jours de studio encore nécessaires pour terminer.

Films terminés:

LA FIANCÉE DES TENEBRES

Production Eclair Journal, réalisation de Serge de Poligny, avec Pierre Richard-Willm et Jany Holt.

LE PERE GORIOT

Production Régina, réalisation de Robert Vernay, avec Pierre Renoir et Lise Delamare.



Service de Nuit

Films français réalisés par Jean Faurez d'après un scénario de Randone et Usellini, adaptation de Nino Frank, dialogues de Claude Marcy, interprété par Gaby Morlay, Jacques Dumesnil, Vivi Gioi, Yves Deniaud, Jacqueline Bouvier, Robert Dhéry, Gabrielle Fontan, Lucien Gallas, Louis Seigner, Carette...

RESUME. — A Corbeiz qui se prétend « la plus petite station climatique des Alpes » Personnage principal: Suzanne, standardiste de nuit au bureau des B. T. T. et le docteur Renaud, médecin de l'endroit. Suzanne va prendre son service et en chemin s'arrête chez Ida Favier qui va accoucher. Son mari est en prison pour avoir dérobé cinquante mille francs à l'usine Jansen où il était employé. Hélène Jansen, femme du docteur actuellement en voyage, est très jolie et un peu coquette, accorde de dîner avec Remy l'ingénieur des usines. Elle se décommande chez la volubile madame Sandoz qui est furieuse. Pendant ce temps la collègue de jour de Suzanne écoute les fadaïses que lui débite au téléphone un entreprenant voyageur de commerce Auguste Masson. Marcelle, c'est son nom, accepte d'aller le rejoindre dans la soirée à la Petite Taverne.

Les ennuis vont commencer avec l'orage qui se déclenche. D'abord c'est Jansen qui rentre de voyage bien plus tôt qu'on ne le croyait. Il ne s'inquiète pas de ne pas trouver sa femme à la maison mais étant allé la rechercher chez les Sandoz et apprenant de Mme Sandoz qu'on l'a vue passer au volant d'une voiture avec un monsieur il commence à se rembrunir. D'autre part l'accouchement d'Ida Favier s'annonce fort mal. Auguste Masson qui doit rejoindre Marcelle a été appelé au téléphone par Grenoble. Il faut qu'il attende à l'hôtel et

Marcelle attend toute seule à la Petite Taverne. Pour comble de malheur la foudre tombe sur les usines Jansen et l'industriel s'y étant rendu apprend que Remy est partie en partie fine. Malgré lui, ses soupçons se précisent. Mais Hélène et Remy après avoir somptueusement dîné sont repartis en plein ouragan. Hélène devant l'absence de son compagnon a regretté son escapade et veut rentrer chez elle sans attendre. Mais la voiture dérape et Remy a la poitrine défoncée. Hélène appelle Maria au téléphone et lui demande d'envoyer une voiture. Elle apprend avec terreur que son mari est rentré. On apprend enfin que René Favier s'est évadé de prison. Là dessus du fait de l'orage, le standard est réduit au silence. Suzanne va en profiter pour agir. Elle a appris que Masson n'est pas l'heureux célibataire qu'il se flatte d'être, elle sait qu'il lui faut vendre une machine à coudre pour envoyer de l'argent à sa femme, elle se souvient également, fort à propos, qu'il possède une voiture. Elle va le trouver et l'oblige à transporter Remy à l'hôpital et Hélène chez Ida Favier où elle va aider la sage femme. Puis Suzanne retourne au bureau de poste: c'est pour y accueillir René Favier. Il se prétend innocent mais malgré les efforts de Suzanne il va chez lui et se fait cueillir par les gendarmes. Mais Paul Remy mourant a fait des déclarations qui innocentent complètement Favier. Tout va bien de côté. Seul Jansen qui n'a pu joindre sa femme quitte la maison sans l'attendre. Une impulsion le fera l'appeler avant de partir et tout sera arrangé. Ainsi tout est bien qui finit bien. Et comme dit Suzanne: « Ce ne fut jamais qu'une nuit comme les autres... »

REALISATION. — L'originalité du scénario est assez apparente sans qu'il soit besoin d'insister sur l'élément puissamment attractif qu'elle apporte à tout le film. La liaison entre les divers personnages et si adroitement faite que nous avons l'impression de tenir tous les fils de l'action et d'être nous mêmes au standard de Corbeiz.

Les auteurs ont voulu que tout nous soit connu et qu'ainsi nous puissions ressentir au maximum les sentiments des héros et partager leurs angoisses et leurs joies. Les extérieurs charmants cadrent l'action avec beaucoup de bonheur. Et le plaisir qu'on prend à ce film d'une diversité très habile est le plus sûr garant de son succès.

INTERPRETATION. — Cela est joué par une pléiade de très bons comédiens qui, chacun dans une note différente nous réserve une infinité de petites joies. D'abord Gaby Morlay qui est excellente et sur laquelle il n'y a plus rien à dire. Ensuite Jacques Dumesnil bien meilleur qu'il ne l'était depuis quelque temps (sa scène avec la bonne Gabrielle Fontan est un chef-d'œuvre d'humour discret et d'observation). Puis Vivi Gioi, absolument adorable. Yves Deniaud qu'on commence à connaître et à apprécier, Carette inimitable dans un rôle de camelot, Louis Seigner et Lucien Gallas, enfin Jacqueline Bouvier et surtout Robert Dhéry auquel le plus grand avenir de comique semble promis.

J. M.

NOS ANNONCES

SUIS ACHETEUR d'une SALLE DE CINEMA avec installation moderne d'environ 4 à 500 places, dans une petite ville du midi. Faire offres avec détails à L. Martin, Esplanade Terrisse, Agde (Hérault).

LA REVUE DE L'ECRAN

43, Boulevard de la Madeleine
Tél.: N. 26.82.
R. C. Marseille 76.236.
MARSEILLE

Edition A (Corporative)
Directeur Propriétaire: A. de Masini.
Secrétaire Général: R.-M. Arlaud.
Secrétaire Rédaction: Gof Gilland.
Abonnements l'An: France: 70 Frs.
Editions A et B couplées: 195 Frs.
C. C. P.: A. de Masini, Marseille 46.662

Le Gérant: A. de MASINI.
Imprimerie MISTRAL, — Cavailon.

LES GRANDES MARQUES DU CINEMA

Midi
Cinéma
Location

17, Boulevard Longchamp
MARSEILLE
Tél. N. 48-26
61, Rue Alsace
TOULOUSE
Tél.: 254-23

ALBA - FILMS

60, Ed Longchamp
Tél.: N. 00.55
Chèques Postaux 844.96
MARSEILLE



AGENCE MERIDIONALE
DE LOCATION DE FILMS
50, Rue Senac
Tél.: Lycée 46-87



53, Rue Consolai
Tél.: N. 27-00
Agr. Télé. GUIDICINE



FERNAND MERIC
75, Bd Madeleine
Tél.: N. 62 14



FILMS M. MEIRIER
32, Rue Thomas
Téléphone N. 49 61



LES FILMS DE PROVENCE
131, Boulevard Longchamp
N. 42 10

ROBUR FILM

Maison Fondée en 1920

J. GLORIOD
44, Rue Sénac
Tél. Lycée 32-14



AGENCE DE MARSEILLE
53, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 50-80



DISTRIBUTION
54, Boulevard Longchamp
Tél. N. 16-13 - Adresse Télég.
REGIDISTRI MARSEILLE



44, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 15.00 15.01
Télégrammes: MATAFILMS



PATHE - CONSORTIUM - CINEMA
90, Boulevard Longchamp
Tél. N. 15-14 15-15



EXCLUSIVITÉ DES GRANDS FILMS
F. JEAN
CINEA FILM
61 Rue Senac 61
Tél. Lycée 30.0



20, Cours Joseph-Thiers, 20
Téléphone N. 624



117, Boulevard Longchamp
Tél. N. 62-59



76 Boulevard Longchamp
Téléphone N. 64-19



FILMS Angelin PIÉTRIS
76 Boulevard Longchamp
Tél. N. 64-19

PRODIEX

D. BARTHES
73, Boulevard Longchamp, 73
Téléphone N. 62-80



130, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 38-16
(2 lignes)



AGENCE DE MARSEILLE
109, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 65-96



ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE
EUROPEENNE
52, Boulevard Longchamp
Tél.: N. 7-85



50, Rue Senac, 50
Tél. Lycée 46-87



AGENCE MARSEILLE
102, Bd LONGCHAMP
Tél.: National 06-76 et 27-11
AGENCE DE TOULOUSE
81, RUE BOULBONNE
Tél.: 276-15

GRANET **RAVAN**
service extra rapide service groupage
Paris Marseille

MAISONS FLATIN GRANET & C^{ie} GRANET-RAVAN RÉUNIES

POUR LE CINEMA

GRANET-RAVAN VOUS RAPPELLE QU'IL EST SPÉCIALISÉ DANS LE TRANSPORT DES FILMS EN SERVICE RAPIDE DE PARIS A MARSEILLE ET LA DISTRIBUTION SUR LE LITTORAL

MARSEILLE 10, RUE CAMBEITA TEL. N. 24.40.25
ALGER 35, RUE COLBERT TEL. PHONE: 10-06
PARIS 40, RUE DU CAIRE TELEPH. GUT. 85-77
TUNIS 35, RUE ES SODIKIA TELEPHONE: 40-77
LYON 5, RUE PUIITS GAILLOT TEL. BURDEAU 22-67
ORAN 13, B. CHARLEMAGNE TELEPHONE: 206-16
NICE 9, P. MARECHAL PETAIN TELEPHONE: 836-69
CASABLANCA 33, P. DE COMPIEGNE TELEPHONE 06-23

ET LES AGENCES REGIONALES

ADRESSES

TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL



"SCODA"
 LE FAUTEUIL DE QUALITE
 Usine à Marseille
 72a BARRIS, 130 Rd Longchamp

POUR VOS
Fournitures
 Adresses-Vous
 aux Etablissements
Charles DIDE
 16 Rue Pongate, MARSEILLE
 Tél. Lycée 76-60
 Agent du
 Matériel
 BODORÉ
 Agent du matériel
 BRUXELLES SIMPLEX



PROJECTEURS - LANTERNES
 EQUIPEMENTS MONUMES



SYSTÈME AUBURNIUM TOBIS
 SIEMENS FRANCE
 1 BOULEVARD LONGCHAMP
 Tél. N. 54-43

Clinique Cinématographique
 Cabine - Laboratoire
 Parlant format réduit
"BL 16"
**DEMANDEZ NOTICE
 MADIAXOX**
 12-14, Rue ST-LAMBERT
 Tél. : UFARUD 84 91
 MARSEILLE

Tout le MATERIEL
 pour le CINÉMA
CINEMATELEC
 19, Rd LONGCHAMP
 MARSEILLE
 Tél. : N. 00-86
 Réparations Mécaniques
 Arrêtés - Dépannage



AUTOMATICKET
 CONTROLES
 AUTOMATIQUES
 Agence Sud-Est
CINEMATELEC
 19, Rd LONGCHAMP
 MARSEILLE

à l'entr'acte...
PIVOLO
 le bâton glacé
 savoureux et
 avantageux.
 58, rue Consolat
 Tél. N. 23-91. MARSEILLE

LECTEURS DE SON



SYSTÈME SORDI
"DT. 40"
 Ets. FRANÇOIS
 GRENOBLE Tél. 26-24

TUBES • LUMINEUX
NÉO-NÉON
 CONFIEZ VOS ÉCLAIRAGES
 INTERIEURS & EXTERIEURS
ERNEST DELMART
Alain Verrier
 12, Boulevard des Neiges
 - MARSEILLE -

Lumière & Son
 55 Bd de la Liberté - Tél. N 55-48
 PARIS - MARSEILLE
Tout matériel cinéma
 projection
 amplification
 sonorisation
 dépannage
 installation
 transformation

CHARLES DUCARRE
 Agent Général
 de la Revue de l'Ecran
 pour la Suisse
 Kursaal 25 - Montreux
 (Suisse)

Ets **BALLENCY**
 Constructeur
 TRANSFORMATIONS
 ET REPARATIONS
**TOUT LE MATERIEL
 DE
 CINÉMA**
 AU PRIX DE GROS
 10, Rue Villeneuve 42 91
 Tél. N. 47 49

POUR VOS CLICHES
 ET VOS DESSINS.
 Consultez
 LA S^{ie} DES
*Photographeurs
 Réunis*
 71, RUE PARADIS - MARSEILLE

L'IMPRIMERIE
 au service
 DU CINÉMA
MISTRAL
 C. SARNETTE O
 Successeur
 CAVAILLON
 Téléphone 20.

CINE ARC
 CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
 POUR LE SUD-EST ET LA CORSE
 CHARBONS CIPLARC
SIEMENS
 LANTERNES STRONG
 ET CIPLA
 OPTIQUE BUSCH
 ACCESSOIRES
 MIROIRS DE MARQUES
 REGULATEURS AUTOMATIQUES
 PIÈCES DÉTACHÉES
 COLLE POUR FILMS
NICE
 2, Melchior de Vogüe - Tél. 871 85

CHARBONS DE PROJECTION
 LAMPES ELECTRIQUES
 APPAREILLAGE
AEG
 Sté Française AEG
 6, Rd NATIONAL, MARSEILLE
 TEL. N. 54.56

SIEMENS - FRANCE
 S. A.
 DEPARTEMENT
KLANGFILM - TOBIS
 1, Rd Longchamp
 MARSEILLE TEL. N. 54-49

LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION



3, Bd Victor-Bugo, 3
 Tél. 896 05 NICE

SOCIETE
 DE PRODUCTION
 et DE DOUBLAGE
 DE FILMS
 24, Allées Léon Gambetta
 MARSEILLE